

Passage : Création du ou des Points de Passage

Menu : [Passage / Paramétrage / Point de passage](#)

1. CREATION DU OU DES POINTS DE PASSAGE

Un point de passage est un endroit physique permettant de contrôler les passages des usagers selon une plage horaire donnée. Il est identifié par du matériel spécifique tels que des lecteurs rail, USB, tourniquet, distributeur de plateau. Il faut créer autant de points de passage différents qu'il existe de matériel. **Pour toutes questions relatives aux matériels et à leur compatibilité, contactez votre centre Aplim.**

Paramétrage des points de passage

Les points de passage

Recherche d'un point de passage

CAFETERIA

ETUDE SOIR

GARDERIE MATIN

GARDERIE SOIR

SELF

Description

Les articles

Description

Libellé ETUDE SOIR

Commentaire

Suivi Vie Scolaire Etude

Impression d'un ticket lors du passage

Validation automatique de tous les articles --> Temporisation 1

Plafond souhaité --> 0,00

Aucun contrôle du porte-monnaie

Contrôle de doublon sur l'ensemble des points de passage

Suppression non autorisée lors du passage

Compteur global activé

Matériel <Aucun>

Règle de limitation

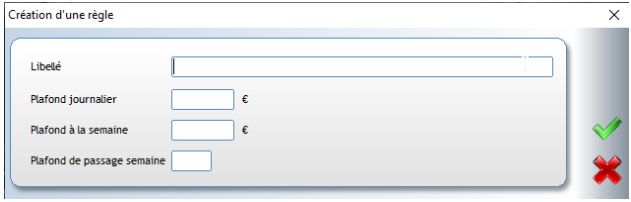

Temporisation avant validation automatique du doublon de passage 0

Plage horaire d'utilisation


Début 14:00 Fin 20:00

Format de la fenêtre (Pixels)

700x720 Largeur 700 Hauteur 720

1	Icônes permettant de créer, modifier, dupliquer ou supprimer un point de passage
2	La liste des points de passage existant et un filtre permettant de faire une recherche sur un point de passage existant.
3	Saisir en cas de création le libellé du point de passage et sa description pour le situer par exemple. Attention à bien associer un Suivi Vie scolaire qui permet de gérer le passage en lien avec la présence des coches (ou non) de la fiche de l'élève dans le cas de la restauration et des coches définies dans Passage pour la gestion des études, garderies. Si ce suivi n'est pas associé il sera difficile de faire de la rétro action. Dans ce cas il faudra contacter notre support téléphonique.
4	Mettre des coches selon les options souhaitées et disponibles pendant le service. Attention pour une meilleure fluidité au service il sera parfois conseillé de ne pas contrôler le solde des PM et/ou de contrôler les doublons. Cocher la case « Compteur global activé » sert à activer ce service dans le compteur cuisine sur un écran supplémentaire.
5	Si l'établissement utilise du matériel INCB (Turbo self) il sera nécessaire de sélectionner un type de lecteur. Selon le menu sélectionné, cela permet à Charlemagne passage d'aller lire le code barre soit dans la fiche de l'élève, soit le code de badge Turbo Self directement saisi dans Passage.
	Renseigner si besoin une règle de limitation définie au préalable au niveau du menu
6	<p>Passage / Paramétrage / Règle de limitation</p>  <p> Permet selon ce qui a été saisi de limiter le passage soit en fonction d'un montant journalier, à la semaine ou en fonction d'un nombre de passage au service, fonction surtout utilisée en cafétéria.</p>
7	Définir les horaires du service.
8	Définir la taille de la fenêtre qui s'affichera au lancement du passage.
9	 <p> Editeur - Permet de modifier la fenêtre du passage et de placer les boutons de la cafétéria</p> <p> Permet d'associer un ou plusieurs utilisateurs à ce point de passage. Permettra de lancer directement le passage.</p> <p> Permet de choisir les éléments qui figureront sur le ticket</p> <p> Lance un test du lecteur turbo self si le passage en est équipé.</p> <p> Permet de restreindre des usagers au passage selon la classe/le régime. Exemple : Interdire le collège de passer sur ce point de passage.</p>
10	Permettre d'affecter les articles concernés par ce point de passage Cf 4.2

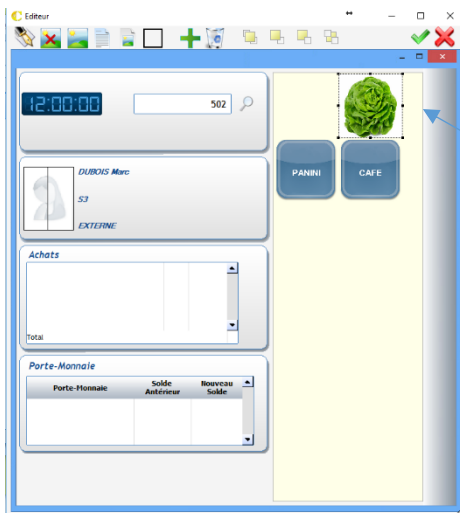
 **Remarque :**

Pour aller plus vite dans la création des points de passage, on peut utiliser la fonction « dupliquer »  quand un autre ayant presque les mêmes caractéristiques existe déjà.



Editeur ou F7 permet d'organiser sa fenêtre de son écran de passage

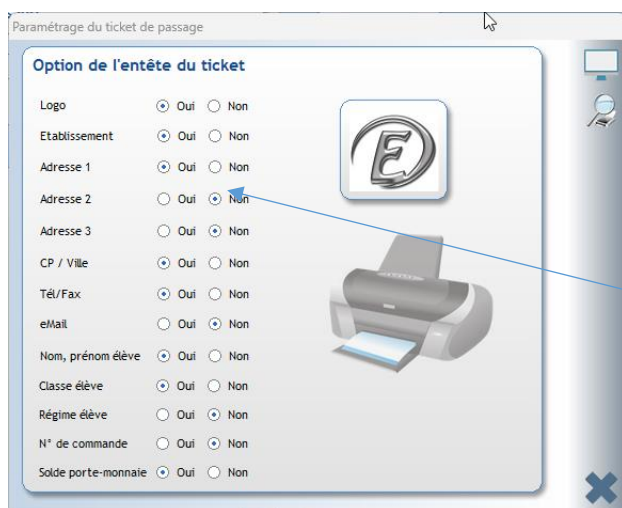
- Les boutons des articles se déplacent
- La barre d'outils permet quelques modifications – ajout d'images ou de texte



On peut déplacer, organiser, agrandir les boutons des articles dans la page

Il est possible d'agrandir cette fenêtre en étirant le coin inférieur droit.

Dans le cadre d'un self, la fenêtre peut être de 700*720 pixels, mais dans le cadre d'une cafétéria et si l'établissement a beaucoup de consommables à intégrer dans la fenêtre du service, il faut augmenter la taille de la fenêtre – Si possible dimensionnez la fenêtre sur l'écran de passage, dans le cas d'un autre PC la résolution d'écran ne correspondra pas forcément.

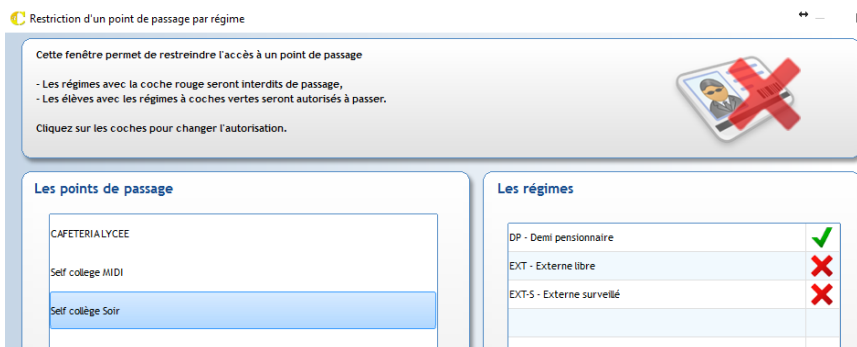


Concernant le ticket : cocher ou décocher les options souhaitées



Si vous devez mettre en place **des restrictions aux points de passages**, vous avez le choix entre classes et/ou régimes.

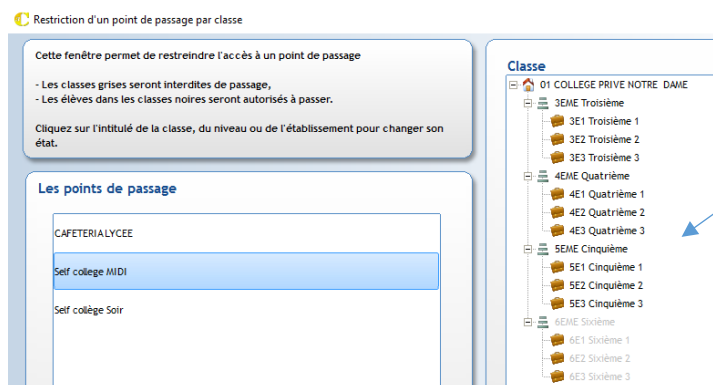
La fenêtre de restriction des régimes



Cliquer dans la colonne pour passer du vert à la croix rouge et inversement selon que l'on autorise ou que l'on interdit.

Les régimes	
DP - Demi pensionnaire	✓
EXT - Externe libre	✗
EXT-S - Externe surveillé	✗

La fenêtre de restriction par classes



Il est possible de faire des restrictions plus ou moins rapidement des accès

- En cliquant directement sur l'établissement, cela restreint d'un seul coup toute l'UP (exemple : Exclure toutes les classes du lycée)

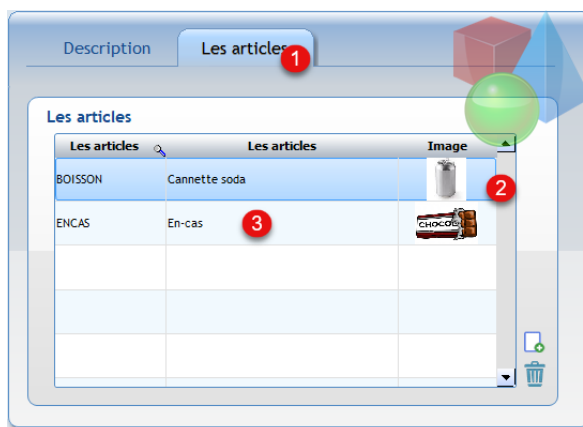
Où

- En cliquant sur le niveau : (exemple : Exclure tout le niveau 6^{ième})



Où

- En cliquant directement sur la ou les classes : (Exemple : Exclure que les 6^E1 et 6^E2)

2. AJOUT DES ARTICLES AUX POINTS DE PASSAGE



- 1 En modification du point de passage, se positionner sur l'onglet en haut « les articles » pour affecter 1 ou plusieurs articles.

- 2 Cliquer l'icône  pour ajouter un article, sur la fenêtre qui s'ouvrira, cocher les articles à ajouter. La Corbeille  permettant de supprimer un article du point de passage.

- 3 On distingue alors le ou les articles associés alors à ce point de passage.

A la validation de la fiche du point de passage, les outils éditeur, association d'utilisateurs etc. seront à nouveau disponibles